



Déclaration préalable des élus de la FSU au CSA-SD du jeudi 26 juin 2025

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs les membres du CSASD,

Nous exprimons nos remerciements appuyés à l'ensemble des services de la DOS pour le travail d'organisation et de préparation des instances ainsi que pour la qualité des documents fournis, tout au long de cette année scolaire.

Nous avons fait part dans notre déclaration liminaire de notre émotion suite à l'assassinat de notre collègue Mélanie G. Nous le redisons ici : face à l'isolement croissant des jeunes et leurs interrogations sur l'avenir, il est urgent d'avoir des réponses à la hauteur des enjeux, et qui permettent de porter un véritable projet pour l'École : faire société grâce et autour d'elle. Ce ne sont pas de solutions purement répressives dont les établissements ont besoin, mais de personnels formés et qualifiés pour accompagner et suivre les élèves de manière efficace dans de bonnes conditions .

Or, les gouvernements successifs ont mené des politiques qui ont réduit les moyens et dégradé les conditions d'encadrement et de prise en charge des élèves. Ce manque s'avère encore plus criant dans un contexte où les conditions de vie et la santé mentale des élèves se dégradent. Lors des assises de la santé scolaire du 14 mai dernier, la ministre a annoncé des créations de postes. A l'heure où les arbitrages budgétaires pour 2026 doivent être rendus, nous réaffirmons l'urgence et l'impératif d'avoir des équipes pluri professionnelles complètes dans chaque établissement afin de faire un travail éducatif, de prévention, d'accompagnement et de protection efficace. Or au lieu de créations, notre département se voit amputer de moyens. Nous avons eu l'occasion lors du groupe de travail de vous alerter sur la situation du lycée Prévert de Versailles, qui perd un ETP d'infirmière. C'est l'infirmière du collège Pierre de Nolhac qui devra couvrir cet établissement, en plus des écoles du secteur.

Comment le suivi de la santé de ces élèves de lycée professionnel, issus majoritairement des classes populaires, et qui en ont — plus encore que d'autres — besoin, pourra-t-il être effectué ? Cette situation est pourtant celle de bien d'autres établissements dont l'infirmière partage son temps entre de trop nombreux établissements, rendant l'exercice de ses missions quasiment impossible.

De même, la FSU dénonce la perte d'un temps plein pour le SSFE au profit d'autres SSFE de l'académie sous prétexte de postes non pourvus à la rentrée dernière alors que nous manquons de postes pour permettre la couverture de l'ensemble des établissements scolaires du 2nd degré. Pour exemple, les personnels du collège Pierre de Coubertin de Chevreuse ont appris la semaine dernière la suppression de leurs permanences d'assistante sociale. Nous vous transmettons l'expression de leur inquiétude et de leur incompréhension face à cette décision. Nous soutenons leur demande de maintien de cette présence essentielle pour apporter un conseil technique auprès des équipes et l'accompagner les élèves et les familles.

Malgré la surcharge de travail qui incombe à ces personnels, il est demandé aux personnels du SSFE de notre département de justifier de leurs activités par des statistiques en plus de l'enquête sociale mise en œuvre par le ministère. Pour rappel, cette enquête sociale qui doit faire l'objet d'un bilan au niveau

ministériel, a fait l'objet de 2 ans de concertation avec les organisations syndicales et les Conseillères techniques pour mettre fin aux "statistiques" dont la DGESCO elle même reconnaissait le manque d'intérêt. De plus on continue de leur demander la production d'un rapport d'activité pour leur entretien professionnel, exigence non conforme à la circulaire annuelle des BIATSS. Face à ces exigences maltraitantes, la FSU soutiendra toute collègue qui serait mise à mal pour n'avoir pas produit ces données.

Si depuis l'annonce de Monsieur le DASEN de l'arrêt de la réorganisation du service social en faveur des élèves, la tension est redescendue au niveau des assistantes de service social il n'en va de même pour les conseillères techniques, coordonnatrices de bassin, qui vous ont fait part, dans un courrier qui vous a été adressé, des difficultés de communication au sein du service. Nous aimerions entendre les propositions qui leur ont été faites pour remédier à cette tension qui aggrave d'autant plus les conditions de travail de nos collègues déjà fortement impactées par la situation du secteur social et le manque de moyens fournis aux services sociaux pour répondre à leurs missions. Nous demandons que nos collègues ayant demandé un changement de secteur puissent être informées très rapidement de leur affectation afin de pouvoir préparer leur départ et informer les familles et les équipes avant les congés d'été.

Le manque d'attractivité touche désormais l'ensemble des métiers de l'Éducation Nationale. Cette pénurie de personnels concerne également les emplois de remplaçants. Les personnels absents, quelle que soit leur catégorie, ne sont parfois pas remplacés durant de longs mois, perturbant durablement le fonctionnement des établissements scolaires, voire compromettant la santé et la sécurité des personnels. Ainsi, le collège La Monciet, a fonctionné récemment plus d'une semaine sans CPE, ni gestionnaire et une vie scolaire en sous-effectif, entraînant plusieurs arrêts de travail de personnels épuisés et en souffrance. Au collège Jean Vilar des Mureaux, c'est le principal adjoint qui est remplacé par un personnel qui est seulement à mi-temps depuis février, puis la Principale par une Provisoire en charge de deux établissements en même temps durant plusieurs semaines. Cette situation a été l'une des causes de la détérioration du climat scolaire.

Il y a un an, une forte mobilisation des personnels et des parents d'élèves avaient lieu, dans les Yvelines comme ailleurs en France, pour s'opposer au tri scolaire et social des élèves engendré par la mise en place de groupes de niveaux. Ici même, nous avons eu de cesse de vous alerter sur la nocivité de cette réforme rejetée par toute la communauté éducative. Le rapport de l'Inspection générale du ministère de l'Éducation nationale publié mardi est sans appel : les groupes de niveaux tels que les voulait Gabriel Attal ne sont bénéfiques, ni pour les élèves, ni pour les personnels, ni pour notre système éducatif. C'est donc une preuve de plus de l'échec cinglant du « Choc des savoirs » commandé par cet ex-ministre de l'Éducation nationale, occupé d'abord par son avenir politique plutôt que par les intérêts des élèves et de l'École publique.

Ce rapport montre que les groupes de niveau n'ont apporté aucun bénéfice aux élèves en difficulté. Le risque de creuser des inégalités est bien réel. Il souligne aussi la désorganisation des établissements que le « Choc des savoirs » a entraîné : problème d'emplois du temps, difficultés à trouver des professeur·es principaux·les, etc. Il confirme aussi que la mesure n'a pas rencontré l'adhésion de la profession en soulignant l'opposition de bon nombre de professeur·es.

Si ce rapport montre que les analyses et les alertes que nous avons eu l'occasion de relayer ici à de multiples reprises étaient fondées, il laisse aussi un goût amer.

Comme au sujet de la réforme du bac et du lycée, nous avons donc raison dès le début : Non parce qu'elle aurait des dons divinatoires mais parce que la FSU, première organisation syndicale du second degré, est forte de son ancrage sur le terrain et de la richesse de son expertise professionnelle, que complètent les apports de la recherche. La démocratie sociale ne doit pas être un vain mot : il est urgent de la faire vivre, en écoutant et respectant les organisations syndicales. Autre point intéressant du rapport : Il note les effets positifs de la baisse des effectifs qui est plébiscitée par toutes et tous - professeur·es, élèves, parents.

Déjà un an a été perdu et ce sont les élèves les plus en difficulté qui pâtissent de cet entêtement. Cette situation risque de se prolonger tant les recommandations de la ministre suite à la publication du rapport sont inquiétantes, elles marquent une continuité avec la politique actuelle, et vont même à l'encontre du rapport ! Ainsi, elles maintiennent les regroupements en fonction des « besoins » des élèves définis par leurs résultats aux évaluations nationales alors que le rapport de l'inspection en pointe toutes les limites.

À l'inverse, les recommandations de la ministre suite à la publication du rapport sont insuffisantes et inquiétantes quand elles marquent une continuité avec la politique actuelle, et vont même à l'encontre du rapport ! Nous demandons l'abandon total du choc des savoirs, et que l'expertise des enseignant·es et de leurs représentant·es soit enfin entendue et respectée. Nous soutiendrons tous les établissements qui décideront de ne pas mettre en place de groupes de besoin à la rentrée prochaine. Nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les pressions hiérarchiques pour imposer une organisation qui ne conviendrait pas aux équipes pédagogiques, allant même parfois à l'encontre des décisions du Conseil d'Administration

Il en va de même concernant la réforme de la voie professionnelle, les élèves de Terminale bac pro ont perdu l'équivalent de 170 heures de cours avec pour corollaire la concentration des enseignements sur un temps scolaire raccourci et le développement du « parcours différencié » après les examens, censé offrir des modules de préparation à l'emploi ou à la poursuite d'études. Ce dispositif est un réel renoncement à l'ambition républicaine de former des consciences éclairées. Les premiers résultats de notre enquête démontrent, sans le moindre doute, que cette nouvelle organisation a accentué le questionnement sur le métier mais surtout généré de la souffrance au travail et une perte de sens du métier. Par ailleurs, chaque semaine qui passe démontre encore un peu plus le fiasco total du parcours différencié. Comment aurait-il pu en être autrement alors qu'il s'est produit le même phénomène sur la voie générale et technologique il y a quelques années ? D'après nos remontées, entre 60 et 80% des élèves ont totalement disparu des établissements ; Ils ne sont donc ni en PFMP complémentaire, ni en préparation à la poursuite d'études. C'est une catastrophe.

Les élèves des lycées professionnels, comme les futur·es enseignant·es, méritent mieux que des décisions imposées et précipitées dans une logique strictement budgétaire.

En ce qui concerne les moyens de vie scolaire pour l'année prochaine, cette rentrée 2025 sera marquée par une hausse des dotations qui n'est rendue possible que par la mise en oeuvre du plan tranquillité scolaire. Ce plan permet une hausse de 0,8 ETP en collège et 3 ETP en lycée, une goutte d'eau dans l'océan. Rien ne change fondamentalement : 16 collèges perdent entre 0,2 et un 1 ETP tandis que 13 collèges verront leur dotation augmenter, de 0,3 à 1 ETP. En lycée, 5 établissements perdent des moyens et 8 en gagnent. Dans de nombreux cas, les évolutions se font à quelques dixième d'ETP près, une modalité de répartition que les élus de la FSU continuent de dénoncer en raison de la multiplication des emplois à temps partiel, donc des salaires partiels, de l'accroissement des difficultés de recrutement et de la dégradation des conditions de travail.

Concernant les conditions de travail des CPE qui sont en lien direct avec les équipes d'AED et ont un impact direct sur ces équipes, nous souhaitons attirer votre attention sur deux points : de trop nombreux établissements de notre département (38 au total) fonctionnent avec un seul CPE pour plus de 600 élèves, notamment en zone sensible. Pour mémoire, la revendication exprimée par les établissements dans le cadre des États Généraux de l'Éducation, est d'un CPE pour 250 élèves en établissement 'ordinaire' et 200 élèves en éducation prioritaire, ce qui suppose la création de 200 postes pour notre département. Par ailleurs, l'académie de Versailles a initié depuis 2023 la mise en place de postes partagés sur deux établissements pour les CPE titulaires (19 au total) qui, nous le rappelons, sont contraires à la circulaire de métier. En effet, ces partages ne permettent pas d'assurer l'ensemble des missions des CPE, à savoir le suivi et l'accompagnement des élèves, le travail avec les équipes et les familles dans des conditions optimales. Ces partages fragilisent les collègues en poste d'après les résultats de l'enquête que nous avons menée. Nous demandons pour toutes ces raisons l'arrêt des postes partagés et la création de postes de CPE temps plein notamment dans les établissements sous dotés au regard du nombre d'élèves et de l'IPS des établissements.

La décision du Conseil Départemental de mutualiser les agents de maintenance des collèges est une nouvelle attaque contre le service public d'éducation. L'éloignement et la réduction de l'effectif ne permettront plus d'assurer la sécurité des collégiens et des personnels, ni la réactivité nécessaire. Cela entraînera une dégradation des conditions de travail, des bâtiments et donc du fonctionnement des établissements. Sa réforme à peine engagée, le Conseil Départemental revient déjà sur sa promesse de ne pas supprimer d'emplois dans les collèges ruraux isolés. Ainsi la mutualisation des agents entre les collèges Les Trois Moulins de Bonnelles sur Seine, Pierre de Coubertin de Chevreuse et Michel Vignaud de Limours, situé dans l'Essonne, a été annoncée lundi. Cette décision, qui va nécessairement entraîner une dégradation du service rendu et des conditions de travail des agents interroge également sur les difficultés posées par la gestion d'un personnel du Conseil Départemental des Yvelines exerçant en partie dans un autre département.

La FSU, au côté de l'intégralité des organisations syndicales de l'éducation, de la FCPE, et de la CGT et de de la CFDT du Conseil Départemental, s'est mobilisée et continuera de mener l'action pour dénoncer ce projet. Une pétition a notamment obtenu plus de 1300 signatures en quelques jours. D'autres Des alternatives existent pour maintenir, voire renforcer, le niveau d'entretien, de sécurité et de maintenance des établissements. Des choix dispendieux auraient pu être évités, c'est notamment le cas du déploiement du cartable numérique ou des subventions apportées à l'enseignement privé au delà des

obligations légales.

Enfin, nous aborderons aujourd'hui la dotation des collèges et lycées en Pacte pour la rentrée prochaine. Depuis la mise en place du Pacte il y a deux ans, la FSU n'a eu de cesse de le dénoncer, fausse revalorisation mais véritable outil managérial. Depuis, nous demandons que le Pacte soit supprimé afin que les moyens qui lui sont alloués soient reversés à la revalorisation des salaires. Nous pourrions donc nous satisfaire de voir le Ministère saborder lui-même ce dispositif en baissant si drastiquement les dotations.

Pour le second degré, dans notre département, nous sommes passés pour la rentrée 2023 à la rentrée 2025 de 11 393 parts fonctionnelles à 4 297 parts soit une baisse de plus de 62% en deux ans. Encore un petit effort, et l'an prochain nous en aurons fini avec ce dispositif.

En revanche La FSU a toujours demandé à ce que l'intégralité des moyens alloués au Pacte soient reversés aux salaires, ce qui n'est pas le cas. En effet, il ne s'agit pas d'un retour à la raison mais d'une des conséquences de l'austérité budgétaire qui consiste à faire une nouvelle fois des économies sur le dos des agent·es et sur les dispositifs mis en place par les professeur·es, comme l'avait annoncé la FSU au moment de son déploiement.

Nous déplorons que cette année encore, les multiples alarmes venant des acteurs de terrain trouvent si peu d'échos. Une fois encore de plus, la préparation de la rentrée se fait dans l'urgence, au pas de charge, sans réflexion profonde concernant l'état déplorable dans lequel se trouve le service public d'éducation. Cet état est dénoncé par toutes et tous: parents d'élèves comme personnels de l'éducation nationale. Il fait régulièrement la une des médias.

Or, les dernières déclarations de notre ministre et les arbitrages budgétaires nous amènent à vous dire aujourd'hui que le compte n'y est pas et qu'il n'est pas tenable de poursuivre ainsi, sauf à accepter le moins disant, à se satisfaire d'un enseignement à deux vitesses où les plus fragiles ne pourraient prétendre qu'à un service public dégradé.

Nous n'acceptons pas que l'éducation nationale en soit réduite à devenir un marche-pied dans les carrières des uns ou des autres. Nous n'acceptons pas que l'enseignement devienne ce lieu d'expérimentations tous azimuts, lubies des uns, laboratoire de recherches d'économies budgétaires des autres. L'argent public doit aller à ceux qui en ont le plus besoin, au plus grand nombre, et parce qu'il est public. Il n'a donc pas à servir des intérêts privés, qui plus est sans aucune contre partie.

Nous n'acceptons pas si peu d'ambition pour l'avenir de notre jeunesse. Nous déplorons qu'aucun sursaut ne vienne tenter de redresser la trajectoire inexorable d'une politique de l'offre, fruit d'une vision économique dogmatique et dépassée, qui met les services publics à genoux et ouvre, à coups de reniements successifs, la voie aux pires sectarismes, à une extrême droite décomplexée qui contamine les esprits.

Depuis un an et demi un large Intersyndicale Éducation s'est fortement mobilisée sur de nombreux sujets : contre le choc des savoirs, contre la montée et idées d'extrême droite avec la création d'un collectif VISA Éducation 78, contre les politiques menés par le conseil départemental dans le champ éducatif. Face aux multiples attaques, l'Intersyndicale Éducation continuera de présenter un front uni pour défendre les fonctionnaires, la Fonction Publique et les services publics.